

Des maires ne veulent pas que l'ONF gère leurs forêts

AUDENGE/LE TEICH Nathalie Le Yondre et François Deluga vont s'opposer au rattachement de leurs forêts communales au régime forestier qui est en cours

Bruno Béziat
b.beziat@sudouest.fr

Le 23 septembre 2019, 18 maires de Gironde et des Landes, réunis à la mairie du Teich protestaient à l'unisson contre la « soumission » d'une partie de leur forêt communale de pins maritimes au régime forestier, soumission demandée par l'État. Dans le cadre du régime forestier, leur forêt serait alors gérée par l'ONF (Office national des forêts), qui récupérerait 13 % des recettes de la vente du bois communal.

Dans un communiqué, les maires d'Audenge et du Teich, Nathalie Le Yondre et François Deluga, viennent de réaffirmer qu'ils « s'opposent à une telle décision si elle est confirmée », car le rattachement est proche. Les services de l'État ont décidé de poursuivre les procédures sur la base d'une circulaire ministérielle de 2016 qui a voulu étendre les hectares gérés par l'ONF sous le régime forestier en demandant un inventaire.

Les maires prêts à attaquer

Comme le rappelait l'an dernier dans les colonnes de « Sud Ouest » le directeur régional de l'ONF, un

examen allait être fait des parcelles pour savoir si elles relevaient du régime forestier, autrement dit d'une prise en charge par l'État. De toute évidence, les services de l'État ont choisi de procéder au rattachement de ces forêts communales au régime forestier après examen, même si les élus y étaient opposés.

« Depuis plus de trois ans, les services de l'État considèrent que les massifs publics appartenant aux communes doivent obligatoirement être rattachés au régime forestier. C'est une erreur de droit et une atteinte grave à la libre administration des collectivités qui viennent renforcer la fracture entre l'État et les collectivités territoriales », rappellent les deux élus dans un courrier cosigné et adressé le 8 décembre dernier au ministre de l'Agriculture et de l'alimentation.

Une « mainmise »

Ils indiquent également que le Conseil d'État a clairement réaffirmé en 2018 que « les forêts communales ne relevant pas du régime forestier présent, elles aussi, toutes les garanties d'une gestion durable dès lors que le règlement type de gestion (RTG) est publié. Madame la préfète de Ré-



Le torchon brûle entre certaines communes forestières du département et l'ONF. PHOTO R. BOIVINET

gion a approuvé le règlement type de gestion le 30 avril 2019, applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement du plateau landais dont les communes du Teich et d'Audenge font partie intégrante. Ainsi le RTG s'applique aux communes et les conseils municipaux ont délibéré en conséquence.»

Avant de conclure, les deux maires assurent qu'ils « poursuivraient

ce bras de fer s'il prenait une décision de soumission d'office au régime forestier, (ce qui n'a jamais été effectué depuis le gouvernement de Vichy), nous attaquerons votre arrêté ». Les deux élus affirment que « cet entêtement des services de l'État n'a d'autre but que de venir renflouer les recettes de l'ONF au détriment des communes.»

« Cette mainmise viendrait

ponctionner les recettes des communes à hauteur de 25 500 euros annuels correspondant à 1,50 % d'augmentation d'impôts », concluent-ils.

En réponse, le directeur de l'ONF expliquait pour sa part dans nos colonnes que « le régime forestier par l'ONF institue une forme de solidarité nationale pour permettre d'entretenir et de préserver les forêts de tout le pays. »

LES ÉCHOS DU SUD BASSIN

Le budget à l'ordre du jour

GUJAN-MESTRAS Le Conseil municipal se réunira à la maison des associations, ce mercredi 16 décembre à 18 h 30. En raison des mesures sanitaires en vigueur, le public ne sera pas autorisé à assister à cette séance. Une retransmission audio, en direct, sera assurée sur le site de la ville. 22 délibérations sont inscrites à l'ordre du jour dont le budget de Gujan-Mestras développement, de la Ville, du port de La Hume et l'attribution de subventions. L'une de ces délibérations concernera l'acquisition d'un terrain situé avenue de Césarée prolongée. Il sera destiné à la création d'une unité de gestion des sédiments.

Dernier conseil de l'année jeudi

LE TEICH L'assemblée communale se



Un espace naturel sensible le long de la Leyre. PHOTO RÉGIS FARCY

réunira en session ordinaire ce jeudi 17 décembre à 19 heures dans la salle publique dans le respect des gestes barrière. Outre l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 octobre dernier et la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, 20 délibérations sont inscrites à l'ordre du jour. Elles concernent notamment la création d'un conseil municipal des jeunes, d'une convention relative au renforcement des orientations de la mairie en matière de développement durable, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables, de la validation des Zones de Préemption en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) antérieures à 1985. On parlera aussi de la sollicitation d'un agrément pour l'accueil de jeunes en service civique ainsi que du renouvellement par le département de l'opération Objectif nage pour les jeunes.

Accompagnement administratif jeudi

GUJAN-MESTRAS Le centre communal d'action sociale (CCAS) met en place une permanence d'accompagnement pour aider les administrés dans leurs démarches administratives. Cette permanence se tiendra jeudi 17 décembre, de 9 heures à midi au CCAS. Sur rendez-vous au 05 57 52 57 79.

ARCACHON

Le chantier padel avance

Mercredi dernier, la présidente de la Cobas (communauté d'agglomération), Marie-Hélène Des Esgaulx, et le maire, Yves Foulon, ont organisé la visite du chantier du padel au Tennis Club d'Arcachon. En présence de nombreux élus, du président du club, Pierre Thuvien, et de membres du conseil d'administration, ce fut l'occasion de faire le point sur l'avancée des quatre chantiers en cours sur le Sud-Bassin.

Pour mémoire, le padel est un sport de raquette dérivé du tennis, se jouant sur un court plus petit (10 par 20 m), encadré de murs. Originnaire d'Espagne, il se pratique de manière ludique, mais également en compétition. À Arcachon, le chantier a démarré début novembre et se terminera idéalement en février, si la météo est favorable.

Deux terrains couverts sont donc en construction sur un cours déjà existant. D'une hauteur de 7 mètres, le bâtiment comprendra des espaces autour du plateau de jeu pour les accompagnants et les spectateurs.

La structure sera recouverte d'une membrane textile translucide laissant passer la lumière sans ombre portée. Les côtés auront de



Marie-Hélène Des Esgaulx et Yves Foulon ont visité le chantier en compagnie de nombreux élus. PHOTO S. V.

grandes ouvertures sur l'extérieur avec des baies vitrées.

Huit terrains dans quatre villes

L'architecte, Guy Vincent Brel, présent sur les lieux, décrit un équipement spécifique conçu tout spécialement pour la communauté d'agglomération. « Des compétitions internationales et de haut niveau seront possibles sur les huit padels de la Cobas regroupés sur quatre communes. Il n'y a pas beaucoup d'équipements de ce genre en France, financés par une collectivité. »

Pour Marie-Hélène Des Esgaulx, « c'est une belle opération. Et pour Arcachon, elle se fait dans un club

qui est magnifique. Nous avons eu cette volonté d'équiper les villes de manière équitable et de donner de la force à l'investissement ». L'opération coûte en tout 2 millions d'euros.

Pierre Thuvien se dit « ravi que des rencontres puissent être organisées avec La Teste, Le Teich et Gujan-Mestras ». Yves Foulon y voit un intérêt certain pour le choix de la destination, « ce nouvel équipement complète la proposition ludique, sportive et touristique, renforçant par là même, l'attractivité de nos communes ». Les chantiers sont prévus d'être terminés dans les premiers mois de l'année 2021. **Sylvie Vignes**